



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

enseignants

Question écrite n° 92474

## Texte de la question

M. Armand Jung attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'écart de rémunération entre les enseignants du premier degré et les enseignants du second degré. Cet écart de rémunération est en partie lié à la perception, par les enseignants du second degré, d'une indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE) de 1 200 euros annuels. Ce suivi des élèves existe également dans le premier degré, mais les enseignants concernés ne touchent qu'une indemnité administrative de suivi des élèves (ISAE) de 400 euros versée annuellement. En conséquence, il souhaite savoir s'il est envisagé que ces deux indemnités puissent converger, c'est-à-dire que l'ISAE soit revalorisée pour atteindre le niveau de l'ISOE.

## Données clés

**Auteur :** [M. Armand Jung](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 92474

**Rubrique :** Enseignement maternel et primaire : personnel

**Ministère interrogé :** Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [19 janvier 2016](#), page 443

**Question retirée le :** 8 mars 2016 (Fin de mandat)